



COMPTE RENDU FORMATION SPECIALISEE DU 4 OCTOBRE 2024

L'ordre du jour de la réunion était le suivant :

- Suites du rapport d'enquête sur les conditions de vie au travail des agents de la division de gestion fiscale et foncière et du recouvrement (information),
- Programme Annuel de Prévention (vote),
- Budget de la Formation Spécialisée (vote),
- Point sur le dossier Amiante (information),
- Fiches de signalement (information),
- Registre Santé Sécurité au Travail (information),
- Suites liées à la fuite de gaz au CFP (information),
- Questions diverses.

Au préalable les représentant.e.s CGT sont revenus sur le nouvel outil de signalement (SignalFip) et la nécessité pour les représentant.e.s du personnel de continuer à disposer des fiches de signalement au fil de l'eau et sans anonymat.

Ce n'est que dans ces conditions que l'on pourra exercer une mission réelle de prévention. La DGFIP qui n'a que le mot dialogue social à la bouche veut au contraire limiter l'information des représentant.e.s du personnel en généralisant l'anonymat et en ne transmettant qu'une liste des fiches de signalement.

Il y a là une volonté d'opacité évidente, notamment pour ce qui concerne les fiches de signalement d'incidents internes (relations entre agents, avec la hiérarchie). Pour l'heure, la DDFIP 65 a décidé de ne pas restreindre cette source d'information.

A cet égard, l'inspecteur santé et sécurité au travail estime que si l'on restreint ce moyen d'expression, les agents seront amenés à s'exprimer par d'autres voies et ce n'est pas forcément souhaitable.

① Suites du rapport d'enquête sur les conditions de vie au travail des agents de la division de gestion fiscale et foncière du recouvrement :

Le procès verbal de la réunion du 4 mars 2024 a été approuvé après intégration des remarques formulées.

Dans les suites de la commission d'enquête initiée par la Formation Spécialisée à partir d'octobre 2023 et du constat des souffrances psychosociales supportées par les agent.e.s du fait du management exercé par la responsable de pôle, des mesures ont été prises avec notamment un plan de réorganisation du service (plan élaboré le 12 juin 2024 et présenté aux agent.e.s).

Le directeur a insisté sur la nécessité pour les agent.e.s de signaler et de faire remonter toutes difficultés rencontrées.

Interrogé par la CGT il a réaffirmé que l'objectif d'apaisement fondé sur le respect dû aux agent.e.s, la réorganisation, l'objectif d'autonomie dans le travail et la confiance étaient primordiaux et qu'ils constituaient l'objectif unique attribué à la responsable de pôle.

De même il a réaffirmé qu'à défaut d'apaisement il n'hésiterait pas à prendre les mesures qui s'imposent pour mettre fin à une situation qu'il ne saurait tolérer.

L'Inspecteur Santé et Sécurité au Travail s'est à nouveau félicité de la démarche entreprise dans notre département, considérant qu'elle devrait permettre d'instaurer un profond changement dans le fonctionnement du service, notamment en termes relationnels, que les faits sont actés, et qu'il est important de constater que tous les acteurs de la Formation Spécialisée se sont impliqués pour faire en sorte que les choses changent.

Pour la CGT cette démarche de fond s'inscrit dans la durée et doit faire l'objet de points d'étape, comme cela avait été relevé dans le rapport de la commission d'enquête approuvé à l'unanimité.

Dans ces conditions, la Formation Spécialisée a pris les décisions suivantes :

- **Élaboration d'un questionnaire anonyme qui sera transmis aux agents** . Ce questionnaire a été finalisé en groupe de travail le 15 octobre et sera transmis aux agent.e.s
- **Une visite du service par une délégation de la formation spécialisée sera réalisée le 7 novembre (délégation constituée de représentant.e.s syndicaux, de la direction, des acteurs de la prévention).**

La CGT a insisté sur l'importance de la démarche DUERP (Document Unique d'Évaluation des Risques Professionnels) qui a permis au cas présent d'engager cette enquête et de répondre à des agent.e.s en souffrance du fait du management exercé.

De plus nous avons insisté sur la nécessité de renforcer le service compte tenu des derniers changements intervenus (départ de la chef de division et détachement au PRS d'un agent expérimenté).

Sur ce point la direction a indiqué qu'elle étudiait à court terme ce renforcement.

En tout état de cause les représentant.e.s CGT restent particulièrement vigilants et sont bien entendu à l'écoute des agents.

② Programme Annuel de Prévention :

Le Document Unique d'Evaluation des Risques Professionnels est désormais élaboré dans le cadre de l'outil Prevaction.

Comme le rappelle l'ISST le DUERP est un outil de recensement de tous les risques, il n'a pas à faire double emploi avec les cahiers hygiène et sécurité en ligne sur Ulysse 65 et qui peuvent être utilisés à tout moment.

A partir du DUERP, nous devrions être en mesure de mettre en place ANNUELLEMENT des mesures concrètes qui constituent le Programme Annuel de Prévention.

A l'évidence cette année le PAP (en pièce jointe) ne répond pas à cette nécessité, le PAP ayant plutôt les caractéristiques d'un DUERP et dans certains cas recense des éléments qui ne relèvent pas d'un PAP.

Une nouvelle réunion sera organisée pour élaborer un Programme Annuel de Prévention en tant que tel. Ce projet de Programme sera alors soumis au vote.

③ Budget de la Formation Spécialisée :

Le budget de 38 329 € de la formation spécialisée (en pièces jointes) a été approuvé.

La CGT élabore avec les agent.e.s les propositions qui peuvent être faites dans le cadre de visites régulières permettant un recensement des besoins.

Ce budget permet, comme vous pouvez le constater, d'apporter des améliorations au poste de travail et comporte également un volet formation budgété à 8550 €.

Parmi les formations recensées, certaines obligatoires comme les manœuvres d'extincteurs mais également d'autres sur la base du volontariat.

Sur le volet Formations, la CGT est intervenue au sujet des formations Sauveteurs Secouristes au Travail : ces formations étaient jusqu'à présent assurées par un organisme local sur la base d'un marché passé localement. Cet organisme exerçait également au niveau régional compte tenu d'un rapport qualité/prix particulièrement intéressant.

Désormais un marché national a été imposé, plus coûteux et qui ne permettra pas d'organiser ces formations de manière aussi régulière.

Le secrétariat général du Ministère fait ici étalage de toute sa clairvoyance en imposant un opérateur plus coûteux et moins disponible..... sans doute par mesure d'efficacité et d'économies..... Ça saute aux yeux !

De plus les formations concernées vont être modifiées : il ne s'agira plus de formations SST, reconnues par l'ARS, nécessitant un "recyclage" tous les 2 ans mais d'une de Prévention Secours Civique qui n'a pas la même portée, ni la même reconnaissance.

Le secrétariat général du ministère s'illustre donc à tous les niveaux : formations plus chères, moins régulières et de moindre "qualité".

④ Dossier Amiante du centre des finances publiques de Tarbes :

Une réunion préalable avait permis de réunir les informations dont disposent directions et syndicats. Une visite du site a été programmée le 18 octobre afin de s'assurer que tous les marquages obligatoires sont effectivement présents.

Une fiche récapitulative sera élaborée pour la fin d'année.

Par ailleurs un travail de recensement va également être organisé afin de recueillir les fiches de présence des agents des finances publiques du centre des finances qui étaient présents lorsque les travaux furent réalisés en 2002 dans des conditions de prévention des risques TOTALEMENT INACCEPTABLES, aussi bien pour les ouvriers intervenant sur le chantier que pour les agents sur place.

La direction des services fiscaux de l'époque s'illustra par une gestion irresponsable et dogmatique.

Il fallut l'insistance des organisations syndicales, locales et nationales, pour que des fiches de présence soient remises aux agents permettant d'attester de leur présence dans les locaux au moment des travaux et de leur exposition à la poussière d'amiante (fiche de présence nécessaire en cas de survenance de maladie et de recours au fond d'indemnisation des victimes de l'amiante).

Ce recensement est néanmoins rendu difficile et signale, s'il en était besoin, l'irresponsabilité de la direction de l'époque, celle-ci n'ayant pas fait le nécessaire pour que les fiches de présence des agents concernés soient conservées au niveau du service RH.

En fait, irresponsabilité est bien faible pour qualifier le comportement du directeur des services fiscaux de l'époque.

⑤ Fiches de signalement :

La dangerosité des menaces exercées par un contribuable au centre des finances publiques de Lannemezan a nécessité un dépôt de plainte, une garde à vue s'en est suivie et la décision de justice suivra.

⑥ Registre Santé et Sécurité au Travail :

La question de la propreté des locaux, notamment au centre des finances publiques de Tarbes, des ruptures de stock récurrentes (essuie-main, savon etc..) revient de manière insistante depuis des années.

Le marché du nettoyage est en cours de renégociation.

Ces marchés font toujours l'objet, au niveau du prestataire, d'une recherche systématique d'économies qui explique en grande partie les retards d'approvisionnement, par ailleurs des problèmes de santé importants de certains personnels nécessitent à l'évidence un surcroît d'heures de ménage et ce d'autant plus que **le centre des finances publiques de Tarbes s'est densifié (arrivée récente de la paierie départementale par exemple) et a vocation à continuer à le faire (politique immobilière de l'État, circulaire Borne qui cherche à maximiser l'occupation des locaux appartenant à l'État, y compris pour la DDFIP 65 en accueillant d'autres administrations, le centre des finances publiques de Tarbes est ainsi considéré comme SOUS-UTILISE par l'administration centrale.**

⑦ Suites données à la fuite de gaz au centre des finances publiques de Tarbes :

La CGT avait demandé à ce que ce point soit ajouté à l'ordre du jour.

La fuite de gaz et le début d'incendie au centre des finances publiques de Tarbes suite à des travaux engagés cet été a mis en lumière des carences de signalisation (la canalisation de gaz n'étant pas identifiable lorsque les ouvriers ont commencé leurs travaux).

Cette signalisation est désormais effective.

Un ouvrier a été légèrement brûlé et a eu une incapacité de travail de 10 jours.

La CGT avait alerté l'inspection du travail du département qui est intervenu. La CGT a demandé à ce que le rapport de l'inspection du travail soit remis à l'ensemble des représentants du personnel et à l'ISST.

Ce dernier a rappelé qu'en tant que donneur d'ordre, la DDFIP se doit obligatoirement d'élaborer un plan de prévention (écrit ou oral) précédé obligatoirement d'une visite du chantier des deux parties (direction et entreprise).

Par ailleurs cet incident a mis en lumière la nécessité impérieuse de procéder à l'exécution d'un EXERCICE D'ÉVACUATION.

Il convient d'ailleurs de constater que des services (comme la DIRCOFI) se sont exprimés sur ce point dans le cadre des cahiers hygiène et sécurité, témoignant de leur grande inquiétude lorsque la fuite de gaz est intervenue et que les consignes d'évacuation données par les pompiers soient apparus contradictoires.

Sur ce point l'Inspecteur Santé et Sécurité au Travail a signalé que de manière générale il constatait un TOTAL RELÂCHEMENT en la matière, une constatation particulièrement criante depuis le COVID et la montée en puissance du télétravail dans les services.

- **Vos représentant.e.s CGT :** *Didier Vergé, Myrielle Berastegui, Alain Estrade, Jean Claude Tachon, José Navarro.*